

RG 22/00223

TRIBUNAL JUDICIAIRE
D'ANGOULÊME

23 MAI 2022

DIRE

J.E.X.

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
ET LE *Vingt-trois mai*

Au Greffe des SAISIES IMMOBILIERES du JUGE DE L'EXECUTION près le
TRIBUNAL JUDICIAIRE d'ANGOULEME, a comparu

Maître Etienne RECOULES, membre de **LVALETTE Avocats conseils**,
Société InterCours BORDEAUX & POITIERS, Avocats au Barreau de la
Charente, demeurant 14, rue de Lavalette - CS 52315 - 16023 ANGOULEME,
Avocat de :

Syndicat des copropriétaires RESIDENCE ROUSSELOT-GIMBERTEAU,
28-30 rue Abbé Rousselot et 5 rue Guimberteau à Angoulême (16000), représenté
par son syndic la SARL CITYA Alliance Immobilier, inscrite au RCS d'Angoulême
sous le numéro 411 854 508, dont le siège est sis 24 bis rue St Roch, 16000
Angoulême, agissant poursuites et diligences de ses représentants domiciliés en cette
qualité audit siège,

Lequel déclare :

Que le cahier des conditions de la vente des immeubles appartenant à :

a été déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'ANGOULEME, le 28 janvier 2022 ;

Que l'audience de vente est fixée au 6 juillet 2022 ;

Qu'il convient d'annexer les précisions suivantes au cahier des conditions de vente :

**Pour une parfaite compréhension des informations données sur la
surface habitable de 144.68 m², celle-ci ne concerne pas seulement
l'appartement mais également la chambre du 4^{ème} étage. Celle de
l'appartement est donc 129.44 m² et celle de la chambre de 15.24 m².**

Et a ledit Maître Etienne RECOULES, membre de LVALETTE Avocats conseils,
Société InterCours BORDEAUX & POITIERS, signé avec Nous, Greffier, après
lecture.


LVALETTE
Avocats conseils
14 rue de Lavalette - CS 52315
16023 ANGOULÊME CEDEX
Tél. 05 45 39 40 50 - Fax 05 45 39 45 46

